

Avis public aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Ville de Saint-Philippe

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Yvan Laberge, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription ([SMR-9.2](#));
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste ([SMR-9.1](#)).

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président d'élection. Ils sont également disponibles sur le site Web de la Ville, aux endroits suivants :

<https://ville.saintphilippe.quebec/wp-content/uploads/2025/09/smr-9.1-fin.pdf>

<https://ville.saintphilippe.quebec/wp-content/uploads/2025/09/smr-9.2.pdf>

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'une des adresses suivantes :

Ville de Saint-Philippe

Président d'élection

175, chemin Sanguinet , bureau 201, Saint-Philippe J0L 2K0

ou

election2025@ville.saintphilippe.quebec

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, votre formulaire doit avoir été reçu au plus tard le 15 octobre 2025.
5. La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec le président d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Vous pouvez joindre le président d'élection aux adresses et au numéro de téléphone ci-dessous :

Me Yvan Laberge, président d'élection

175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Election2025@ville.saintphilippe.quebec

450 659-7701, poste 237

Fait à Saint-Philippe, le 8 septembre 2025.



Yvan Laberge, président d'élection